

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier de classement, dans le domaine public de voirie communautaire, des rues Albert Rougerie, des Sept Chemins, des Frères Lumière et du rond-point des Sept Chemins, lotissement Les Sept Chemins à Vaulx en Velin.

Ces voies ouvertes à la circulation générale assurent une liaison entre la route de Genas, l'avenue Franklin Roosevelt et la ZAC "Roosevelt".

Elles supportent un fort trafic lié à la nature commerciale du lotissement Les Sept Chemins qui dessert notamment la grande surface Continent.

Il est donc nécessaire que soient classées, dans le domaine public de voirie communautaire, les rues Albert Rougerie, des Sept Chemins, des Frères Lumière et le rond-point des Sept Chemins.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable le 25 octobre 1996 sur ce dossier, j'ai prescrit, par un arrêté en date du 22 décembre 1999, l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 28 janvier au 11 février 2000 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de cette enquête, madame le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable émis par la commission déplacements et voirie en date du 25 octobre 1996 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 22 décembre 1999 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 28 janvier au 11 février 2000 ;

Vu l'avis favorable émis par madame le commissaire-enquêteur ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Sanctionne les résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le classement, dans le domaine public de la voirie communautaire, des rues Albert Rougerie, des Sept Chemins, des Frères Lumière et du rond-point des Sept Chemins, lotissement Les Sept Chemins à Vaulx en Velin.

3° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant le transfert de propriété au profit de la communauté urbaine de Lyon, des rues Albert Rougerie, des Sept Chemins, des Frères Lumière et le rond-point des Sept Chemins, lotissement Les Sept Chemins à Vaulx en Velin.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,